



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Professions sociales

Question écrite n° 12370

### Texte de la question

M Rudy Salles attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale sur les inquiétudes légitimes des responsables des écoles de service social affiliées au CNESS, concernant les crédits qui leur sont affectés dans le budget 1989 du ministère de la solidarité, de la santé et de la protection sociale. Il l'alerte sur ce point : le taux d'actualisation des subventions allouées auxdits centres est très inférieur, depuis cinq ans, au coût de la vie (0,57 p 100). Cela entraîne, bien évidemment, sur cette période, une situation de paupérisation de 12 p 100. D'autre part, ces mêmes responsables s'inquiètent d'une rumeur persistante faisant état d'un gel de 5 p 100 des crédits inscrits au budget 1989 en raison de restrictions budgétaires souhaitées par le Premier ministre. Il lui demande donc de faire étudier par ses services le taux de reactualisation des subventions allouées à ces écoles, afin que les 5 800 élèves - assistants sociaux - puissent avoir une formation performante qui leur permette d'intervenir dans les meilleures conditions en faveur des plus défavorisés de notre société. En outre il souhaite qu'il rassure les responsables de ces centres en ce qui concerne le gel de 5 p 100 de leurs subventions sur l'année 1989.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le budget de l'Etat a fait l'objet en 1989 d'une régulation budgétaire destinée à garantir la nécessaire maîtrise des dépenses publiques. Le Gouvernement a néanmoins décidé de maintenir au niveau prévu par la loi de finances initiale pour 1989 les crédits inscrits au budget du ministère de la solidarité, de la santé et de la protection sociale pour les centres de formation des travailleurs sociaux. Les directions régionales des affaires sanitaires et sociales vont donc disposer de la totalité des enveloppes de crédits initialement prévues pour les centres de formation de leur région. Par ailleurs, une actualisation qui permettra d'assurer le fonctionnement de ces écoles dans des conditions normales sera proposée dans le projet de loi de finances pour 1990.

### Données clés

**Auteur :** [M. Salles Rudy](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12370

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** solidarité, de la santé et de la protection sociale

**Ministère attributaire :** solidarité, de la santé et de la protection sociale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 mai 1989, page 2004